

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs  
ÉCROUÉ POUR MEURTRE, UN  
DÉTENU ÉTRANGLE SA COM-  
PAGNE ENCEINTE LORS D'UNE  
VISITE EN PRISON

**BRANDON** Bion, détenu à la prison d'Andenne (Belgique), a comparu lundi devant le tribunal correctionnel de Namur pour des faits de violences conjugales. Ce jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, avait été condamné en 2016 à 20 ans de réclusion pour meurtre. Le 31 juillet 2014, il avait poignardé en plein cœur Mustafa Hanoune, un automobiliste de 40 ans. C'est la même année qu'il avait retrouvé grâce à Facebook une amie d'enfance connue à l'école primaire. Cette dernière est venue lui rendre visite en prison et ils se sont mis en couple. La jeune femme est tombée enceinte du meurtrier. Lors d'une visite hors surveillance à la prison d'Andenne en juillet 2018, la rencontre s'est mal passée et la jeune femme, enceinte de 6 mois et demi, a été frappée et étranglée. C'est la prison qui a dénoncé les faits car la victime ne voulait pas déposer plainte. Le prévenu a affirmé que c'est la victime, hystérique, qui l'aurait agressé. Il l'a menacée de diffuser des clichés d'elle dénudée sur les réseaux sociaux. Il a été condamné à un an de prison et à une amende de 100 euros (65 500 francs).

CACHÉ SOUS LA DOUCHE,  
LE MARI TROMPÉ ABAT SON  
ÉPOUSE

**TRENT** Paschal s'est caché dans la douche de la suite parentale du domicile situé à Houston (États-Unis). Lorsque sa femme Savannah et la mère de cette dernière sont rentrées des courses et ont pénétré dans la pièce, l'homme de 48 ans est sorti de sa cachette et leur a lancé : "Coucou, je vais vous tuer". La maman de Savannah a eu le temps de prendre la fuite mais la jeune femme, âgée de 30 ans, a été tuée par balles par son mari. Ce dernier a ensuite pris la fuite puis a publié une vidéo sur internet dans laquelle il demande pardon à sa fille. "Votre maman me trompait depuis longtemps. J'ai un enregistrement d'elle parlant à d'autres mecs. Elle m'a pris pour un con. Je lui avais dit de ne pas se moquer de moi, de ne pas jouer avec mes sentiments", explique Paschal, qui a été blessé par balle lors d'un échange de coups de feu avec la police. Il a été hospitalisé mais ses jours ne sont pas en danger.

Rassemblés par JNE

## Les magistrats promus au tribunal de Lambaréné prennent leurs fonctions

Esaïe NDILOROU  
Lambaréné/Gabon

**L**ES huit magistrats promus au tribunal de première instance de Lambaréné, lors du Conseil supérieur de la magistrature du 4 août 2020, ont été installés dans leurs fauteuils lundi dernier, dans la salle d'apparat de la juridiction, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi N° 12/94 du 16 septembre 1994 portant statut des magistrats, aux termes desquelles " les magistrats sont installés dans leurs fonctions en audience solennelle de la juridiction à laquelle ils sont nommés ou rattachés ". Prenant ses réquisitions, le procureur de la République près ladite juridiction, Félix Minko Nkoundi, a prodigué de sages conseils aux promus qui, a-t-il insisté, doivent faire montre d'un comportement exemplaire dans l'application de la loi. "Vous devez rendre la justice à qui le sollicite. Vous devez rester dans le contexte de votre serment", a précisé le chef du parquet de la République. Puis, il a signifié aux forces de défense et de sécurité, notamment les Officiers de police judiciaire (OPJ), de toujours bien faire leur travail et d'informer dans les délais raisonnables le procureur. Pour sa part, le nouveau président du tribunal, Francine Arlette Mabamba, s'est réjoui de la présence à cette cérémonie, qui s'est déroulée dans le strict respect des mesures barrières contre le Covid-19, des plus hautes autorités locales, en tête desquelles le gouverneur de province, Barnabé Babé Mbangalivoua. Ainsi que celle du Premier président de la Cour d'appel judiciaire de Libreville dont dépend sa juridiction, et du procureur général près ladite Cour.

"Une année judiciaire s'est achevée, une autre a commencé le 5 octobre 2020 en application des dispositions de l'article 2 de la loi N° 008/2019 du 5 juillet 2019 fixant l'organisation, la



Photo de famille après la cérémonie.

composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire", a-t-elle insisté, avant de rap-

pelez : "La justice affermit non seulement un pays, mais en plus elle l'élève car la balance fautive est en horreur à l'Éternel mais

le poids juste lui est agréable". Enfin, Mme Mabamba a, à son tour, prodigué d'utiles conseils aux magistrats installés.

## 626 kg d'ivoire en provenance du Gabon saisis au Cameroun

JNE  
Libreville/Gabon

**L**ES douaniers camerounais ont saisi 626 kg d'ivoire à Ambam, dans la région du Sud, frontalière avec le Gabon et la Guinée équatoriale, rapporte la Cameroon radiotélévision (CRTV). Il est difficile d'estimer la valeur marchande de cette cargaison illicite qui correspond à 118 pointes d'ivoire, soit 59 éléphants abattus. Le présumé trafiquant, en provenance du Gabon par route avait, selon la radio d'État camerounaise, habilement dissimulé la marchandise frauduleuse dans une camionnette. Interpellé à un poste de la douane camerounaise, il a été mis à la disposition de la gendarmerie d'Ambam, pour des enquêtes plus approfondies sur ce réseau de trafiquants. Les 626 kg d'ivoire interceptés étaient destinés à un



626 kg d'ivoire provenant du Gabon ont été saisis au Cameroun.

acheteur international, soutient le média gouvernemental camerounais. Il s'agit de la plus grosse saisie jamais réalisée dans cette zone dite des "Trois frontières", entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale. Une victoire dans la lutte contre la contrebande et les trafics illicites, indique encore la CRTV. Cette zone frontalière est souvent considérée comme un foyer du trafic d'ivoire, Ambam en étant un des epicentres. L'éléphant est menacé d'extinction dans de nombreux pays africains, notamment du fait du

braconnage. La question maintenant est de savoir comment une aussi importante cargaison d'ivoire a-t-elle pu passer tous les checkpoints gabonais sans être interceptée. Au Gabon, l'éléphant fait partie des espèces intégralement protégées par la loi. Celle-ci punit désormais de 10 ans d'emprisonnement l'auteur de trafic d'ivoire. Ce nouveau dispositif répressif vient suppléer les peines peu dissuasives de six (6) mois maximum prévues par la loi n° 16/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier au Gabon.